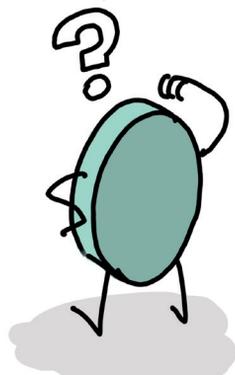
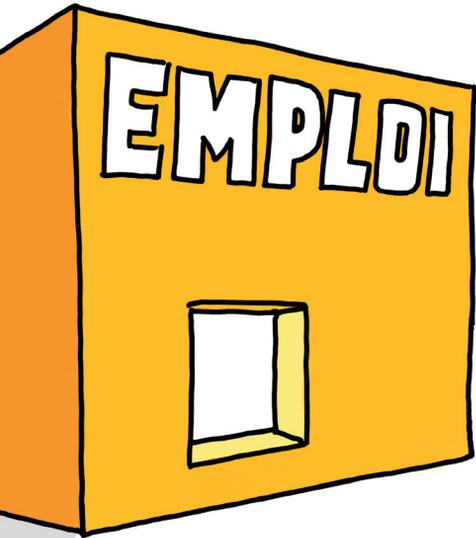




**RECHERCHER
UN EMPLOI
DANS
LE CANTON
DU JURA**

**GUIDE
PRATIQUE**
pour personnes issues
de la migration



LE MOT DE NATHALIE BARTHOULOT

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Vous êtes aujourd'hui à la recherche d'un emploi? L'activité professionnelle représente assurément un formidable vecteur d'intégration. En effet, elle permet de créer ou d'élargir son réseau de connaissances. De plus, le monde du travail permet d'utiliser et de développer ses propres compétences, d'acquérir une autonomie financière et d'appartenir à un réseau des plus précieux.

Ce guide vous apporte des informations pratiques pour faciliter votre recherche d'emploi. Il vous donne également des outils qui faciliteront votre intégration dans la société jurassienne.

Il est primordial que toute personne installée dans le canton du Jura puisse se former et/ou travailler. L'atteinte de cet objectif passe par une action commune des différents partenaires que sont les entreprises, les milieux associatifs, la société civile et l'Etat.

Grâce au programme d'intégration cantonal (PIC), l'exécutif jurassien favorise le vivre ensemble entre toutes et tous, mais en particulier pour les personnes issues de cultures multiples résidant dans le canton. Au moyen de mesures et actions ponctuelles, telle que la Semaine d'actions contre le racisme, le canton du Jura contribue à développer l'ouverture à l'autre des un-e-s et des autres, dans une société devenue aujourd'hui plurielle.

Ensemble et avec vous, nous faisons un pas supplémentaire vers une intégration professionnelle de toutes et de tous !

Nathalie Barthoulot

MON TITRE DE SÉJOUR ME PERMET-IL DE TRAVAILLER?

Qui?

Le **Service de la population** et le **Service de l'économie et de l'emploi** sont les organismes officiels compétents pour répondre à cette question. Ils examinent et décident de l'octroi ou non d'une autorisation de travail ainsi que de son renouvellement.

Le **Service de la population** (SPOP)

est l'organisme d'Etat compétent pour toutes les questions en lien avec la délivrance et le renouvellement des autorisations de séjour et d'établissement ainsi que des autorisations de travail dans certains cas. Le Service de la population a la compétence de traiter les dossiers de personnes venant d'Etats membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Le **Service de l'économie et de l'emploi** (SEE)

est l'autorité cantonale compétente pour l'octroi d'autorisations de travail dans certains cas. Notamment pour les personnes de nationalité hors UE/AELE, dit « Etats tiers ». Il peut renseigner sur des questions en lien avec les conditions de travail et est compétent pour vérifier l'application et le respect de la loi sur le travail.



Vous trouverez des informations exhaustives relatives aux titres de séjour et aux autorisations de travail sur le site du Secrétariat d'Etat aux migrations.

Quoi et comment?

Le fait d'avoir un titre de séjour ne donne pas forcément le droit de travailler en Suisse: il faut impérativement être en possession d'une autorisation spécifique délivrée par le SPOP ou le SEE, selon l'Etat de provenance. Les démarches à effectuer pour obtenir cette autorisation sont différentes selon le pays de provenance de la personne en recherche d'emploi.

- Les citoyen-ne-s de l'Union européenne (UE/AELE) peuvent en principe travailler dès qu'ils-elles se sont annoncé-e-s dans leur commune de domicile, mais il y a des exceptions. Informez-vous au préalable auprès du SPOP.
- Les citoyen-ne-s de l'Union européenne (UE/AELE) et Etats tiers conjoint-e-s d'un· citoyen-ne suisse ou d'un·e titulaire de permis C ou B peuvent travailler sans demander d'autorisation, à condition d'être en possession d'un titre de séjour délivré par le SPOP dans le cadre du regroupement familial.
- Les titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) peuvent travailler sans demander d'autorisation au SPOP.
- Les requérant-e-s d'asile (permis N) attribué-e-s au Canton du Jura et n'ayant pas reçu de décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) peuvent, sous réserve que l'ordre de priorité aux travailleur-euse-s indigènes et de l'UE/AELE soit respecté et que le marché du travail le permette, accéder temporairement à un emploi. Pour ce faire, leur employeur-euse doit déposer une demande d'autorisation de prise de main d'œuvre étrangère auprès du SEE qui rendra une décision. L'emploi pourra seulement débiter une fois la prise de décision du SEE et l'édition du nouveau permis N par le SPOP.
- Les titulaires d'un permis pour étranger-ère-s admis-e-s provisoirement (permis F) ou d'un permis de séjour (permis B réfugié-e reconnu-e) doivent au préalable, par le biais de leur employeur-euse, faire une procédure annonce sur le site du Secrétariat d'Etats aux Migrations (SEM) au moyen d'un formulaire.

COMMENT PARTIR À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI?

Qui?

Le **Centre d'orientation scolaire et professionnelle** (COSP) offre à toute personne – jeune ou adulte – la possibilité d'être informée ou conseillée dans le choix d'une profession, d'une formation ou d'un perfectionnement. Le COSP assure le portail d'entrée pour la validation des acquis de l'expérience.

L'**Office régional de placement** (ORP) est le spécialiste du marché du travail régional. Dès lors que vous accomplissez concrètement des recherches d'emploi et que vous êtes disponible à court terme pour débiter une activité, vous pouvez vous enregistrer en tant que demandeur·euse d'emploi en vous adressant à votre commune de domicile. Vous aurez alors accès aux services d'un·e conseiller·ère ORP qui est également en relation avec les employeur·euse·s. Cette personne vous aidera à orienter vos démarches et pourra vous proposer, selon votre situation individuelle, des appuis renforçant votre employabilité et vos chances d'obtenir un emploi rapidement. C'est également en vous inscrivant à l'ORP que vous pouvez faire valoir un éventuel droit à des prestations d'assurance-chômage, en principe après avoir déjà travaillé en Suisse. Pour plus d'informations sur les prestations du service public de l'emploi et de l'assurance-chômage, consultez le site travail.swiss ou contactez directement l'ORP.

Le **Service de la formation postobligatoire** (SFP) a pour mission de conduire et superviser la politique de formation des niveaux secondaire II et tertiaire, ainsi que de la formation continue. En outre, la **Section des bourses et prêts d'études** peut vous fournir des informations sur les possibilités et les conditions de financement de votre formation.

Quoi et comment?

1. Constituer un dossier de candidature

Pour présenter sa candidature pour un emploi, il est nécessaire de créer un dossier. Celui-ci contient un curriculum vitae (CV), une lettre de motivation, la copie de vos certificats de travail et la copie de vos diplômes.

Vous trouverez des conseils pour chaque étape de la constitution du dossier sur le site **travail.swiss**.

2. Chercher des places de travail

Pour trouver un emploi, il faut commencer par identifier les secteurs d'activités qui vous intéressent, connaître les entreprises locales, les profils professionnels que les employeur-euse-s recherchent et les usages et habitudes du monde du travail jurassien. Il existe différentes méthodes de recherche d'emploi. Pour mettre toutes les chances de votre côté, le mieux est de suivre plusieurs pistes à la fois :

- Journaux
- Internet
- Faire des offres spontanées: si une association, administration ou entreprise vous intéresse, vous pouvez lui faire parvenir une offre spontanée même si aucune annonce n'a été publiée par l'entreprise. 80% des contrats de travail se font hors des offres d'emploi
- Faire du réseautage. Concrètement, il s'agit de demander le soutien de son entourage, de ses ami-e-s et de ses voisin-e-s dans la recherche d'un emploi, ce qui peut faciliter les contacts avec d'éventuel-le-s employeur-euse-s
- Les agences de placement
- Office régional de l'emploi

Vous trouverez une liste d'agences de placement, d'entreprises, d'institutions et de portails internet de recherche d'emploi sur le site du Service public de l'emploi ainsi que sur le site travail.swiss

Si une offre d'emploi vous intéresse et correspond à vos compétences, vous pouvez envoyer votre dossier de candidature à l'entreprise qui a publié cette offre en suivant les indications données dans l'annonce.

3. S'informer sur la reconnaissance de mes diplômes

En Suisse, il existe des professions dites « réglementées » et « non réglementées ». Les professions réglementées sont celles dont l'exercice est codifié par la loi et nécessite l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un certificat d'aptitude. La reconnaissance du diplôme étranger par l'autorité compétente est donc indispensable. Concernant les professions non réglementées, l'employeur-euse décide seul-e de la reconnaissance du diplôme et aucune validation supplémentaire n'est nécessaire. Si vous avez besoin de plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès du **Service de la formation postobligatoire**.

4. S'informer sur la validation de mon expérience professionnelle

Le **Centre d'orientation scolaire et professionnelle** est le principal centre d'information dans le Jura en ce qui concerne la validation des acquis (VAE) et l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale professionnelle (AFP). Il est important de savoir que pour prétendre à un CFC ou une AFP, vous devez avoir une solide expérience dans un domaine reconnu du système suisse de formation professionnelle et avoir fait une partie de votre parcours professionnel en Suisse.

5. S'informer sur la possibilité de travailler comme indépendant-e ou de créer son entreprise ?

Si votre titre de séjour vous le permet, vous pouvez travailler comme indépendant-e ou créer votre entreprise. Cette démarche comporte des risques et il est indispensable de les évaluer correctement avant toute prise de décision. Pour cela, vous pouvez vous renseigner auprès du **Service de l'économie et de l'emploi**.

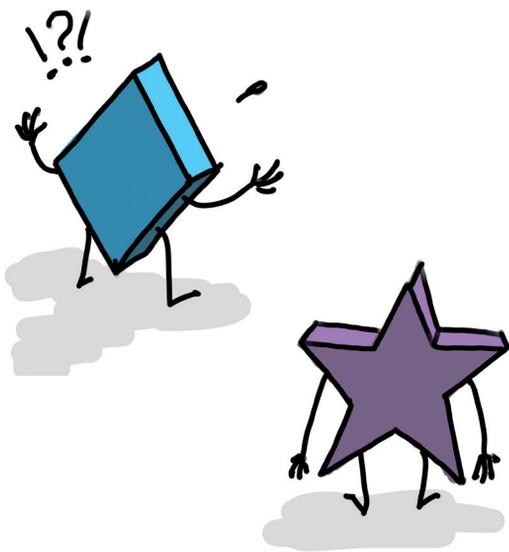
6. S'informer sur l'orientation et la formation professionnelle

- **Centre d'orientation scolaire et professionnelle**
- **Orientation.ch**

7. S'informer sur les possibilités d'obtention d'une aide financière pour une formation professionnelle et continue

La **Section des bourses et prêts d'études** du Service de la formation postobligatoire peut vous fournir des informations sur les possibilités et les conditions de financement de votre formation.

Au moyen du **Fonds pour le soutien aux formations professionnelles**, le Département cantonal de la formation, de la culture et des sports participe aux charges des entreprises qui s'investissent dans la formation en les répartissant sur l'ensemble des employeur-euse-s. Par conséquent, il encourage ces dernier-ères-s à créer, maintenir et développer une offre de formation.



OÙ TROUVER UNE CONNEXION INTERNET GRATUITE?

L'utilisation d'un ordinateur et du réseau internet est devenue indispensable pour préparer un dossier de candidature et l'envoyer aux entreprises. Si vous n'avez pas d'ordinateur et de connexion internet pour effectuer vos recherches d'emploi, certains organismes vous proposent ces services.

Bibliothèque cantonale jurassienne

Hôtel des Halles
9, rue Pierre-Péquignat
Case postale 64
2900 Porrentruy 2
Tél. 032 420 84 10

Heures d'ouverture

lundi et mercredi	13h30-17h30
mardi et jeudi	09h00-17h30
vendredi	09h00-17h00
Veilles de fête	fermeture à 17h00

Espace Renfer

Bibliothèque cantonale
Hôtel des Halles
9, rue Pierre-Péquignat
Case postale 64
2900 Porrentruy 2
032 420 84 77/00
bibliotheque.cantonale@jura.ch

Heures d'ouverture

Jeudi	10h00 - 14h00
Vendredi	10h00 - 14h00
Samedi	09h00 - 12h00

CONNEXION INTERNET GRATUITE

Bibliothèque des adultes

47, rue de l'Hôpital
2800 Delémont
032 421 97 70
bibliotheque.municipale@delemont.ch

Deux postes internet sont
mis à disposition du public
à la Bibliothèque des adultes
de Delémont.

L'accès est facturé
Fr. 1.- par tranche
de 15 minutes

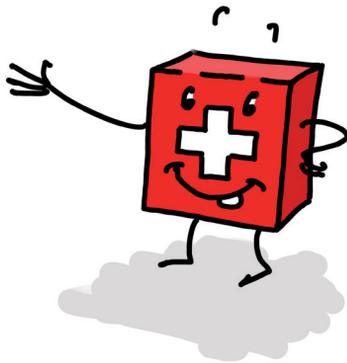
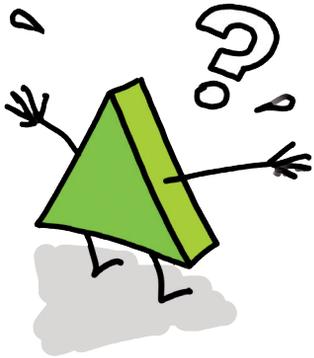
Heures d'ouverture

Lu, ma, je, ve	14h00-18h00
Me	10h00-12h00 14h00-18h00
Sa	09h00-12h00

Bourse de l'emploi Espace Formation Emploi Jura (EFEJ)

39, rue de la Pâle
2854 Bassecourt
032 420 91 80

Les postes internet sont ouverts
aux personnes résidentes dans le
canton du Jura pour des démarches
concrètes de recherche d'emploi



VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DISCRIMINATION OU EN ÊTES TÉMOIN?

Antenne de consultation

Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme dispose d'une antenne de consultation pour les victimes et témoins de discriminations liées à la migration.

Les consultations sont gratuites et traitées de manière confidentielle.

Elles permettent de bénéficier d'une écoute, de conseils et d'une orientation vers les structures compétentes, selon le type de discrimination.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par courriel.



ADRESSES UTILES

Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

1, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
032 420 56 94
secr.bi@jura.ch
www.jura.ch/bi

Centre d'orientation scolaire et professionnelle

Porrentruy (siège central)
Rue du Banné 23

Delémont
Route de Bâle 26

Saignelégier

5, rue Bel-Air
032 420 34 70
Du lundi au vendredi :
09h00 - 11h00 et 14h00 - 16h00
secr.cos@jura.ch

ORP Jura

1, Rue de la Jeunesse
2800 Delémont
032 420 88 30
orp.delemont@jura.ch

Service de l'économie et de l'emploi

1, rue de la Jeunesse
2800 Delémont
032 420 52 10
secr.see@jura.ch

Service de la population

1, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
032 420 56 80
secr.spop@jura.ch

Service cantonal de la formation postobligatoire

2, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
032 420 54 40
sfp@jura.ch

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des institutions et organismes qui ont contribué à l'élaboration de ce guide, et plus particulièrement le Service de l'économie et de l'emploi, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et le Service de la formation postobligatoire du Canton du Jura.

Nous adressons également nos remerciements au Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève, pour nous avoir permis·e·s de nous inspirer de sa brochure.

www.jura.ch/bi

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
SERVICE DE LA POPULATION
Bureau de l'intégration des étrangers
et de la lutte contre le racisme

PIC
PROGRAMME
D'INTÉGRATION CANTONAL
CANTON DU JURA